

COMMUNE de SAINT THIBAULT des VIGNES

**ENQUETE PUBLIQUE en VUE
d'un arrêté d'ALIGNEMENT du chemin des Pépins**

**Du 28 octobre 2019 au 13 novembre 2019
(Exécution de l'arrêté municipal du 30 septembre 2019)**

**CONCLUSIONS
du COMMISSAIRE ENQUETEUR**

CONCLUSIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR.

L'enquête concerne la mise à l'enquête de l'alignement du chemin des Pépins à Saint Thibault des Vignes.

Cette enquête fait suite à une autre enquête concernant plusieurs chemins.

L'émoi qu'a généré ce projet d'alignement s'explique par la proximité d'une ZAC future dont l'accès empruntera, à sens unique, les premiers 100 mètres de ce chemin.

MOTIVATION des CONCLUSIONS :

Nous sommes dans la situation de détachements futurs de parcelles pour la réalisation d'une voirie de type périurbain. Le principe n'est pas remis en cause par les propriétaires concernés, bien que des exigences financières soient déjà clairement affirmées et qu'un manque de concertation soit déploré.

La commune a, par un nouveau projet de plan d'alignement, fait montre d'une réelle volonté de concertation.

Plusieurs parcelles à détacher pour la réalisation de la voie sont déjà individualisées.

Nous sommes en présence de trois types de situation :

- Parcelles à détacher dont le document d'arpentage existe comme en témoigne la numérotation cadastrale. Cette situation prévaut pour les parcelles BH35, BH72, BH148, BH151, BH155, BH153.

- Parcelles à détacher faisant partie d'une parcelle précédemment délimitée : parcelles BH68 et BH145,

- Parcelles dont la cession est à prévoir après négociation et bornage : parcelles BH48, BH75, BH76, BH47, BH251, BH77, BH46, BH232, BH40, BH78, BH79, BH80, BH32 & 33, BH28, BH190, BH188, BH213, BH184, C1091, C1096, C1097, BH80, BH176 & 178.



D'autre part la nécessité d'une aire de retournement imposera d'ultimes détachements de parcelles au détriment des parcelles C1100 & 1103, et C1106.

Plus généralement j'estime que la mise aux **normes périurbaines** de la voie en impasse est nécessaire et que la sécurité des riverains sera mieux assurée s'ils disposent d'une deuxième issue.

En **conclusion** de cette enquête, en l'état du dossier, **j'estime** que le projet d'alignement est justifié, que le nouveau projet répond à bon nombre d'observations des riverains et j'émet **UN AVIS FAVORABLE** avec deux **réserves** et trois recommandations.

Les réserves concernent :

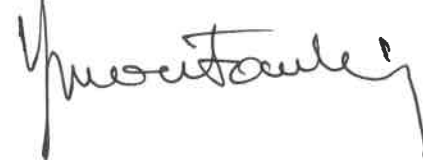
- La création impérative d'un **pan coupé** au Nord Est de la parcelle BH68.
- La poursuite de la recherche des **ayants droits** de l'indivision FANTIN (parcelle BH48).

Je recommande :

- l'envoi de sommations à Madame LUSTIG et Monsieur LAJNEF qui n'ont pas retiré la lettre recommandée portant notification du projet d'alignement et de sa mise à l'enquête et peuvent donc juridiquement s'opposer à une future délibération.
- d'étudier le rayon de giration et/ou la forme de l'aire de retournement avec les services de Défense d'Incendie et de Sécurité (DIS77).
- également de créer deux zones de croisement indépendantes des zones de stationnement.

Fait à Brie Comte Robert le 14 janvier 2020

Yves Montaubin



MATRICE D'IMPUTATION DES OBSERVATIONS

13

		Support de l'observation				E	Cadastre			Assiette						Concertation					Circulation				I			
		a	b	c	d		f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w				
Chemins Théobaldiens	L	0	0			0			0	0					0	0				0	0			0	0			
Monsieur ANDRIEU		p	p			p			p	p				p	p				p	p								
Monsieur RENAUD et Madame MAMAN		p	p			p			p	p				p	p				p	p								
Monsieur BESLER	R	p	p			p			p	x	p	x	x	p	p		y		p	p								
Monsieur et Madame HUREL	M	p	p			p	x		p		p			p	p	y	y		p	p								
Madame RAINGUEZ	R	p	p			p			p		p			p	p				p	p		x					x	
Monsieur et Madame RICHARD	R	p	p			p	x		p		p			p	p				p	p								
Madame DE SOYRES	R	x		x	x				x	x				x														
Monsieur BE	L						x																					
Monsieur DUCHEMIN	R		x			x			x					x	x	x		x										
Monsieur LANGEVIN	R								x		x	x		x			x											
Monsieur et Madame TOMASZEWSKI	M					x			x					x														
Monsieur VERONA et Madame ASTRUC	M																						x		x			
Monsieur et Madame PALDACCI	R			x																								
		7	7	1	1	1	8	2	1	10	2	6	2	1	1	1	9	7	2	3	1	7	6	1	1			
Registre	6	Préjudice 16				1	Cadastre 3			Assiette 22						Concertation 23					Circulation 15				1			
Lettre	2																											
Mail	3																											
		Nombre total d'observations																							89			
Nb observations petition (p)	54	Nb observations registre première intention (x)										32	Nb observations registre deuxième intention (y)										3					

MATRICE D'IMPUTATION DES OBSERVATIONS

13

	L	Support de l'observation				E	Cadastre			Assiette						Concertation					Circulation				I					
		a	b	c	d		f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w						
		Préjudice							Assiette						Concertation					Circulation										
Chemins Théobaldiens	L	0	0			0			0	0					0	0				0	0				0	0				
Monsieur ANDRIEU		p	p			p			p	p				p	p				p	p				p	p					
Monsieur RENAUD et Madame MAMAN		p	p			p			p	p				p	p				p	p				p	p					
Monsieur BESLER	R	p	p			p			p	x	p	x	x	p	p		y		p	p				p	p					
Monsieur et Madame HUREL	M	p	p			p	x		p		p			p	p	y	y		p	p				p	p					
Madame RAINGUEZ	R	p	p			p			p		p			p	p				p	p				p	p		x	x		
Monsieur et Madame RICHARD	R	p	p			p	x		p		p			p	p				p	p				p	p					
Madame DE SOYRES	R	x		x	x				x	x				x																
Monsieur BE	L						x																							
Monsieur DUCHEMIN	R		x			x			x					x	x	x		x												
Monsieur LANGEVIN	R								x		x	x		x			x													
Monsieur et Madame TOMASZEWSKI	M					x			x					x																
Monsieur VERONA et Madame ASTRUC	M																							x		x				
Monsieur et Madame PALDACCI	R			x																										
		7	7	1	1	1			8	2	1			10	2	6	2	1	1	1	9	7	2	3	1	7	6	1	1	1
Registre	6	Préjudice 16				1	Cadastre 3			Assiette 22						Concertation 23					Circulation 15				1					
Lettre	2																													
Mail	3																													
		Nombre total d'observations 89																												
Nb observations petition (p)	54	Nb observations registre première intention (x)										32	Nb observations registre deuxième intention (y)										3							